



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



INTRODUCTION

2020... Quelle année !

Epreuve individuelle et collective, 2020 a également été une année d'adaptation, d'apprentissage et de structuration de l'association ARS95.

Elle s'est d'abord adaptée pour faire face à la crise sanitaire, préserver au mieux nos salariés, tout en assurant une continuité de service. Le plus compliqué a été d'assurer une présence éducative sur le CHRS la Garenne et la maison-relais pour ne surtout pas abandonner les résidents et les aider à surmonter la période. Malgré l'absence d'équipement (de masques notamment), nous sommes parvenus à éviter les contaminations et les décompensations par notre présence rassurante.

Les équipes de l'association ont appris aussi de cette situation de crise. D'abord les professionnels ont dû utiliser d'autres moyens de communication que les rendez-vous physiques, avec le téléphone, les messageries instantanées, les applications de visioconférence. Ils ont été placés pour majeure partie en télétravail, alors que nous n'utilisons pas cette modalité de travail jusqu'alors. Heureusement, les outils informatiques adéquats ont pu être mobilisés rapidement, comme par exemple l'application IMLOGE (qui comprend l'accompagnement social des publics et la gestion locative adaptée), logée dans le cloud et accessible de n'importe quel poste informatique.

Enfin, 2020 a été une année de structuration puisque l'organisation en 3 pôles d'activité a été finalisée avec le recrutement d'une directrice du pôle insertion. En octobre, nous avons également mené un séminaire de travail avec les administrateurs et les cadres visant la réécriture du projet associatif de l'ARS95 avec une projection à 5 ans.

L'association a fait la démonstration qu'elle sait surmonter les épreuves, qu'elle peut continuer à grandir et à faire grandir.

I. BILAN SOCIAL DE L'ARS95

LES CHIFFRES CLES

80 salariés au 31 décembre 2020

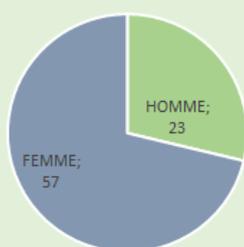


69,01 ETP au 31 décembre 2020

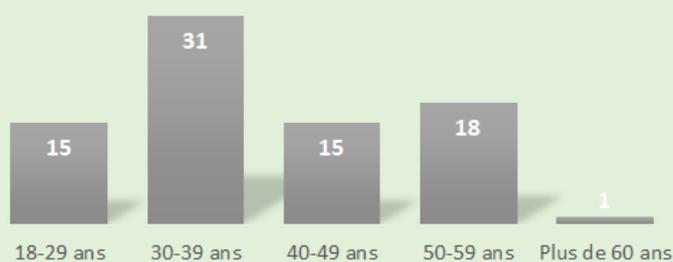
67,69 ETP moyen sur 2020

Soit une hausse de 11,1% du nombre de salariés par rapport à 2020 et une hausse de 3,73% des ETP.

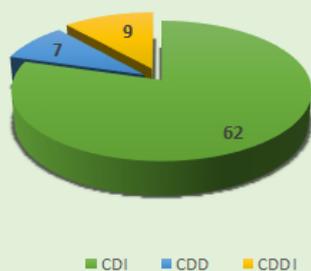
GENRE



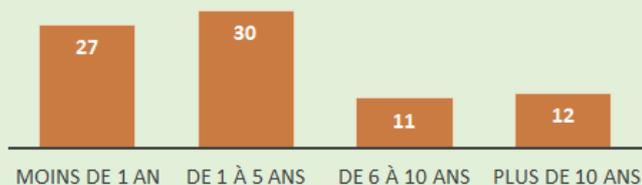
PYRAMIDE DES ÂGES



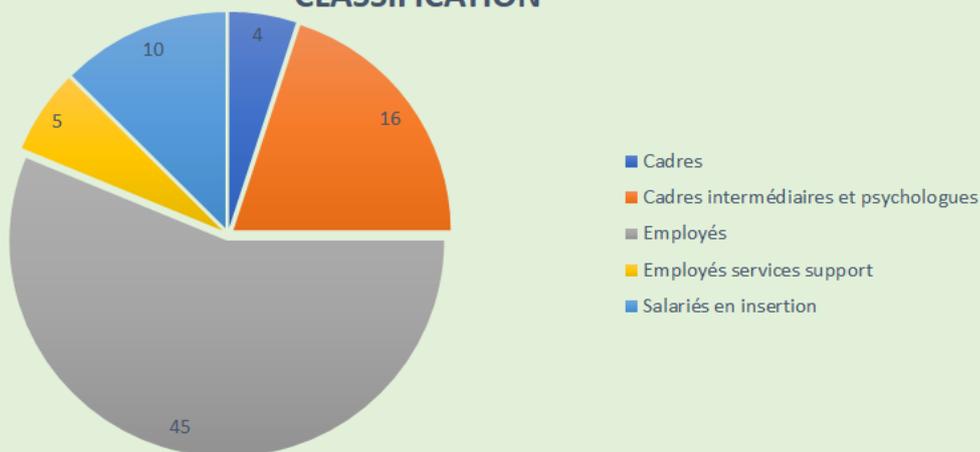
CONTRATS DE TRAVAIL



ANCIENNETE



CLASSIFICATION



FORMATION



Coût **28 746 €** au titre du plan de formation
pour **272** jours de formation

LA PRESENTATION DU BILAN SOCIAL

L'association voit ses effectifs continuer de croître au fil des années et de son développement. Ainsi, entre 2020 et 2021, le nombre d'ETP (équivalents temps pleins) a augmenté de 3,73%, soit près de 20% en 3 ans. Cette croissance est accompagnée d'une diversification des métiers : les recrutements sont réalisés aussi bien dans le travail social, que sur les fonctions supports de gestion/administration, qui prennent une place de plus en plus importante au fur et à mesure de la structuration de l'ARS95.

Le profil type du salarié à l'ARS95 n'évolue pas tellement : c'est le plus souvent une femme de moins de 40 ans avec entre 1 an et 5 ans d'ancienneté, en CDI, avec un statut de travailleur social. Dans la démographie des salariés de l'association, on remarque un vieillissement dû en grande partie au recrutement de personnels très expérimentés sur les postes et à un axe managérial en vue d'élever le niveau de compétences.

La direction de l'association est féminine puisqu'elle est composée d'une directrice générale, en disponibilité de la fonction publique, arrivée en janvier 2018, et d'une directrice adjointe nommée à ce poste en septembre 2018, après avoir occupé pendant 2 ans et demi le poste de contrôleur de gestion au sein de l'ARS95. 3 directrices de pôle viennent compléter l'équipe de direction. A leurs côtés, 8 cadres de proximité encadrent les équipes, ce qui donne un ratio d'encadrement de 1 pour 6.15 salariés.

L'évolution majeure de 2020 réside dans la généralisation du télétravail dans une grande partie des services de l'association. En mars 2020, le recours au télétravail s'est construit de manière empirique, afin d'assurer une continuité de service et éviter le chômage partiel. A partir du mois de mai, des règles ont été établies pour limiter à une journée par semaine, sauf situation sanitaire préoccupante. En effet, nos missions impliquent une permanence d'intervention et des entretiens physiques pour nourrir la relation d'aide. Néanmoins, un accord collectif sera conclu avec les membres du CSE en 2021 pour formaliser l'organisation.

La formation continue des personnels a été moins intense cette année en raison de l'impossibilité de conduire des actions en présentiel pendant plusieurs mois ou seulement en petit groupe. Mais elle reste une exigence constante de professionnalisation des salariés.

Le Conseil d'Administration est composé de 8 personnes avec des profils variés, certains issus du monde de la justice, comme Maître TORRE, président de l'association, avocat honoraire, d'autres de l'Education Nationale, du monde de l'entreprise ou du secteur social. L'association est toujours en recherche de nouveaux administrateurs prêts à prendre des responsabilités en son sein.

II. LE POLE HEBERGEMENT LOGEMENT

La directrice du pôle hébergement logement inscrit l'action de ses services dans la logique du « Logement d'abord ». Ce mode de pensée place le logement, non pas comme l'aboutissement ultime du parcours d'insertion, mais comme la condition sine qua non du parcours d'insertion. Concrètement, dans les pratiques des services, cela se traduit par un travail autour des postures professionnelles : le projet de vie des personnes accompagnées ne tourne pas autour d'un but précis imposé par le travailleur social tel que l'insertion professionnelle par exemple, mais se base sur l'autonomie de la personne à effectuer ses propres choix de vie.

Cet objectif du « logement d'abord » nécessite aussi de travailler en pluridisciplinarité, en synergie autour des besoins des personnes, tels qu'elles peuvent l'exprimer.

L'autre axe prioritaire du pôle est de travailler autour de la restauration du lien social, de la prévention de l'isolement social, en organisant par exemple des événements en commun (ex : journée des droits des femmes), des sorties pour travailler sur la partie « loisirs ».

1) LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS)

L'année 2020 a été lourdement impactée par la crise sanitaire mais aussi par l'inscription de l'équipe éducative des 2 CHRS dans la refonte du projet d'établissement. Le travail d'écriture a été ralenti par la crise mais les cadres ont réussi à porter une première ébauche à son terme.

Le confinement et les restrictions mises en place ont conduit à devoir organiser en urgence une continuité des prises en charge et une présence 24H sur 24 sur le CHRS la Garenne. L'ensemble des personnels encore présents à Saint-Ouen-l'Aumône ont été mobilisés en présentiel, y compris les personnels de direction.

Au plan RH, cette période éprouvante a eu raison de la motivation de 4 des 5 travailleurs sociaux qui sont partis au 3^{ème} trimestre et qui ont pu être remplacés par des professionnels expérimentés.

Le CHRS La Garenne est situé au 52 rue des Grandes Côtes à Saint-Ouen-l'Aumône. Il accueille et héberge 29 hommes majeurs seuls, en situation de rupture sociale et souhaitant mener un projet d'insertion. Ils sont hébergés pour 23 d'entre eux dans le bâtiment collectif et pour 6 dans des appartements de type F3 en colocation.

Le CHRS La Prairie est en hébergement en diffus avec 11 appartements partagés par 2 familles à chaque fois, composées d'une femme et d'un ou 2 enfant(s). La capacité d'hébergement est aujourd'hui de 45 places (39 en insertion et 6 en stabilisation). L'équipe est basée dans les locaux de la résidence des Larris à Pontoise.

A ces places s'ajoutent désormais 6 places d'hébergement d'urgence pour des hommes isolés, qui sont en colocation dans un appartement à Pontoise. Et 6 places hivernales pour des hommes également situées dans un dortoir sous le CHRS la Garenne. Avec la crise sanitaire, l'Etat a donné la possibilité de garder ouvertes ces places en continu sur l'année 2020, opportunité que nous avons saisie. En 2021, ces places ont donc vocation à devenir pérennes, conformément aux annonces gouvernementales.

A) Le public accueilli et pris en charge

L'âge moyen des résidents du CHRS la Garenne est de 47 ans et 5 résidents ont plus de 60 ans. La moyenne d'âge des femmes du CHRS la Prairie est bien plus basse puisqu'elle est de 37 ans et demi. Elles sont toutes mères d'au moins un enfant, voire de 2 pour une situation. Les hommes de la Garenne sont en grande majorité célibataires et ont finalement assez rarement des enfants ou ont peu de contacts avec eux.

Concernant les enfants, la tranche 6/10 ans est la plus représentée au CHRS la Prairie. Mais il y a de plus en plus d'adolescents présents dans les appartements, ce qui entraîne parfois des problèmes de cohabitation.

Les profils des personnes accueillies sur les 2 structures sont différents, y compris dans les problématiques qui sont représentées. Ils ont en commun d'avoir des parcours de ruptures, avec parfois une arrivée en France dans les années qui ont précédé, des épisodes de sans-abrisme, des séparations, des violences. Mais on constate une prédominance des troubles psychiques et des addictions chez les hommes du CHRS la Garenne, principale difficulté à appréhender durant la prise en charge.

S'agissant des places d'urgence, les messieurs sont quasi tous issus d'un parcours migratoire et ont entamé, à leur arrivée, une procédure d'obtention d'un titre de séjour ou de la protection statutaire.

B) Les missions

L'équipe éducative mène un accompagnement global qui comprend l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social individualisé de personnes souhaitant être aidées dans une dynamique de changement afin d'aboutir à un mieux-être et, selon leurs capacités, accéder à l'emploi, à la formation, à un logement adapté à leur situation. L'équipe veille à l'ouverture des droits sociaux fondamentaux, à la création ou le maintien des liens familiaux, amicaux, et sociaux. Elle aide à la recherche d'un logement indépendant qui correspondent aux capacités du ou de la résident(e).

La famille ou le résident accueilli(e) bénéficie d'un suivi personnalisé dès son arrivée en CHRS. Un éducateur référent l'accompagne dans ses différentes démarches tout au long de sa prise en charge et le retranscrit dans un projet d'accompagnement personnalisé réactualisé régulièrement.

Les entretiens (qui peuvent avoir lieu dans l'appartement) sont des rendez-vous dédiés à soutenir le ou la résident(e) dans ses différentes démarches pour mettre en place son projet dans un travail partenarial.

L'année 2020 n'échappe pas au constat d'une précarisation de nos résidents en raison de la crise sanitaire. Les aides financières grâce aux tickets services ont été distribuées. Des denrées alimentaires ont aussi été données pendant les périodes de confinement, y compris dans les appartements. Les résidents ont été largement dirigés vers les lieux de distribution comme le Secours Populaire. Les éducatrices ont eu une vigilance particulière sur les enfants pour éviter les décrochages en photocopiant les devoirs, en prenant l'attache des institutrices et en parlant beaucoup avec les mères au téléphone.

C) Les entrées sorties

Sur le CHRS la Prairie, il y a eu en tout 6 ménages qui sont partis et 6 ménages qui sont entrés sur l'année 2020. Sur les 6 sorties, 4 ménages ont été relogés sur des contingents « préfecture » dans le parc social, 2 sorties sont liées à des modifications familiales (projets de vie de couple).

Sur les CHRS la Garenne, il y a eu en tout 7 départs et 8 entrées sur l'année 2020. Sur les 7 sorties, 2 sont positives sur des contingents « préfecture », 3 retours en famille dont un résident après son audience au tribunal (faits de violences conjugales) et un relogement en maison relais. Nous avons dû procéder à une exclusion en raison de comportements inadaptés en collectif à la suite du premier confinement.

La durée moyenne de séjour sur les 2 CHRS est de 36 mois si on prend en référence les sortants en 2020. Toutefois, on remarque que les résidents qui sont présents depuis plus de 3 ans sont au nombre de 12 à la Garenne avec des durées parfois très longues (près d'un tiers) et de 6 à la Prairie (seulement 20%).

2) LE SERVICE D'INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

Créé en 2011, le service d'intermédiation locative est composé d'une équipe de conseillères logement (en moyenne 12 salariées), de 2,5 agents de gestion locative, d'une secrétaire, de 2 coordinatrices et d'un agent technique.

L'accompagnement social individualisé auprès des ménages a pour fonction de prévenir des situations de précarité, de faciliter l'autonomie des familles et de contribuer à leur intégration sociale. Il a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès et de maintien dans un logement pérenne des familles en situation de précarité ou d'exclusion. Cet accompagnement social est assuré par les travailleurs sociaux pour l'ensemble des locataires et sous-locataires du parc mais également pour des personnes qui résident dans d'autres structures ou qui habitent dans un logement. Cet accompagnement est adapté aux besoins de chaque personne, en fonction d'une évaluation préalable.

Les travailleurs sociaux interviennent donc sur plusieurs dispositifs : Solibail, FNAVDL, FSL bailleurs sociaux, Action Logement Services.

A) La gestion locative adaptée

Au 31/12/2020, l'équipe de la gestion locative était composée d'une coordinatrice, de 2 agents de gestion locative et d'un agent technique, avec le support d'une assistante administrative et du siège. L'agent technique de l'ARS95 réalise le petit entretien courant des appartements.

L'équipe de la gestion locative a été très impactée par le COVID. La situation était déjà compliquée parce que la coordinatrice a été en congé maternité pendant plus de 9 mois. Pendant la période du confinement, l'équipe a travaillé moitié en présentiel, moitié en distanciel.

Dans ce contexte, les objectifs de captation que nous nous étions fixés n'ont malheureusement pas pu être atteints. Par suite nous n'avons pas pu augmenter le nombre de logements que nous avons en gestion, toutes les nouvelles captations ayant été réalisées au profit des autres associations afin de pouvoir honorer nos engagements. Le travail de captation a repris mais le rythme de l'équipe n'est toujours pas encore linéaire avec des phénomènes de stop and go (confinements/déconfinements).

Au 21/12/20, nous détenons en gestion 217 logements, 190 situés dans le Val d'Oise et 27 dans les Yvelines.

Les situations complexes (dette locative cumulée ou refus d'accompagnement) se sont accrues en 2020 du fait de la crise sanitaire et les situations ont dû être examinées en interne afin de trouver des solutions adaptées (plan d'apurement, convocation pour recadrage, procédure contentieuse).

Lors des visites à domicile, le travailleur social référent réalise, au moins tous les trois mois, le tour du logement pour accompagner le ménage dans l'entretien quotidien. Une visite conjointe de la gestion locative et du travailleur social est organisée environ tous les 6 mois. C'est le moyen de repérer les difficultés techniques, d'établir des prévisions sur les travaux à envisager et de les planifier.

Entretien courant	Sortie ménage	Dégradations exceptionnelles
29 653 €	39 300 €	19 100 €

B) L'accompagnement des ménages SOLIBAIL

Les travailleurs sociaux accompagnent chacun 28 ménages. Ils interviennent en premier lieu pour régulariser toutes les démarches administratives nécessaires pour aboutir à un relogement dans les meilleures conditions possibles. Ils interviennent dans les domaines de la vie quotidienne et travaillent en partenariat avec des relais extérieurs en fonction de la problématique du ménage (en particulier les services sociaux départementaux et les CCAS).

Le travailleur social s'appuie sur le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) qui est établi dans les premières semaines et actualisé tous les 3 ou 6 mois, en fonction de la situation. C'est une façon de se mettre d'accord avec le ménage sur les objectifs de l'accompagnement, les problèmes à traiter en priorité et surtout les potentialités sur lesquelles ils vont pouvoir s'appuyer.

En temps normal, le travailleur social se rend au minimum une fois par mois au domicile du ménage.

La survenue brutale du premier confinement nous a contraints à revoir complètement les modalités d'accompagnement : les travailleurs sociaux ont été placés en télétravail à plein temps, alors même que nous ne l'avions jamais expérimenté avant. Heureusement, toutes disposaient d'un téléphone professionnel, d'une tablette.

Les dossiers sont tous dématérialisés sur notre logiciel « maison » IMLOGE qui contient toutes les données relatives aux ménages et surtout toutes les étapes de l'accompagnement. Cela a permis d'avoir toutes les données en main, tant au plan des accompagnements que de la gestion locative.

Les travailleurs sociaux ont été maintenus à plein temps pour effectuer un suivi à distance des ménages. Elles ont pu garder un lien étroit en appelant quasiment tous les jours certaines familles. Elles ont apporté du soutien, de l'écoute, du conseil, notamment quand il y avait des tensions au sein du foyer. Ainsi, elles ont expérimenté une nouvelle façon d'accompagner, en se centrant sur les besoins très immédiats des familles.

En pratique, l'assistante administrative du service a dû imprimer chaque jour une quantité importante de devoirs des enfants ou d'attestations de sortie avant de les expédier par courrier, quand les parents ne disposaient pas d'imprimante.

Le confinement a généré une augmentation importante des conflits intra-familiaux, tant dans la relation parents enfants, que dans la relation de couple.

Le service a relevé 6 situations de couples conflictuelles ayant pu donner lieu à des violences durant cette période. Nous avons dû accompagner deux femmes victimes en urgence dans le démarrage de procédures judiciaires. L'autre constat inquiétant de 2020 concerne les enfants. Nous avons sur l'année réalisé 4 informations préoccupantes au Conseil Départemental du Val d'Oise, en plus d'un autre qui avait été faite par un service partenaire. Cela nous a conduit à proposer aux parents qui s'étaient trouvés débordés pour l'éducation des enfants, une rencontre au domicile avec une psychologue clinicienne de l'association spécialisée dans le développement des enfants. Certains s'en sont emparés et ont pu être écoutés dans leurs difficultés et conseillés.

Un autre fait marquant est l'exacerbation des tensions dans les relations de voisinages. Nous avons relevé 10 situations de voisinage qui sont devenues conflictuelles du fait de la présence prolongée des enfants au domicile ou d'utilisation inappropriée des parties communes. Ces situations, malgré la fin du confinement, ont persisté et restent sensibles. Les agents de gestion locative et les travailleurs sociaux interviennent sur place, procèdent à des médiations autant que possible. Ils essayent aussi de conseiller nos ménages Solibail pour adopter des astuces pour atténuer les nuisances sonores.

La crise sanitaire a pu parfois aggraver nettement la situation financière des ménages. Certains se sont trouvés au chômage, n'ont pas vu leurs contrats renouvelés. Les travailleurs sociaux ont dû orienter au jour le jour vers des distributions alimentaires les personnes qui n'avaient plus les moyens d'acheter des produits en supermarché. In fine, ces situations financières fragilisées n'ont pas permis l'accès à un logement pérenne alors que les ménages étaient parfois en voie d'aboutir.

Un exemple de situation

Avant l'apparition de la COVID 19, Madame était en CDI à temps plein depuis 2018 et percevait en moyenne 1300€ de salaire. Sa situation était stable financièrement. Madame était prête au relogement. Depuis la fermeture de son entreprise (restaurant-hôtel) il y a 1 an, elle est en chômage partiel et perd environ 300€ de salaire par mois. Madame a eu plusieurs propositions de logement courant 2020-2021 et ces dernières n'ont pas abouti en raison de « ressources insuffisantes ».

Sans cette situation de chômage partiel, Madame serait sûrement déjà relogée.

A cela se sont ajoutées des situations administratives qui se sont complexifiées. Du fait du confinement, le service des étrangers de la préfecture a ralenti son activité et certaines démarches

Un exemple de situation

Le 26/03/2020 monsieur et madame L. avaient rendez-vous à la préfecture pour le renouvellement de leur titre de séjour, ce rendez-vous a été annulé suite aux annonces de confinement. Monsieur n'a pu contacter la préfecture qu'en juin pour obtenir un report de rendez-vous le 26/11/20. A ce rendez-vous, il a la mauvaise surprise de constater que la préfecture lui octroie un récépissé de 1^{ère} demande ne l'autorisant pas à travailler (alors qu'il avait un titre de séjour initial qui l'autorisait à travailler). Le motif évoqué est que son dossier n'a pas été traité dans les bons délais (il aurait dû être traité en mars).

Les conséquences de cette erreur ne permettent pas à la famille de répondre à une offre de logement, de valider leur inscription SYPLO. Monsieur ne sait pas quand il pourra travailler alors qu'il est en CDI dans le secteur de l'hôtellerie.

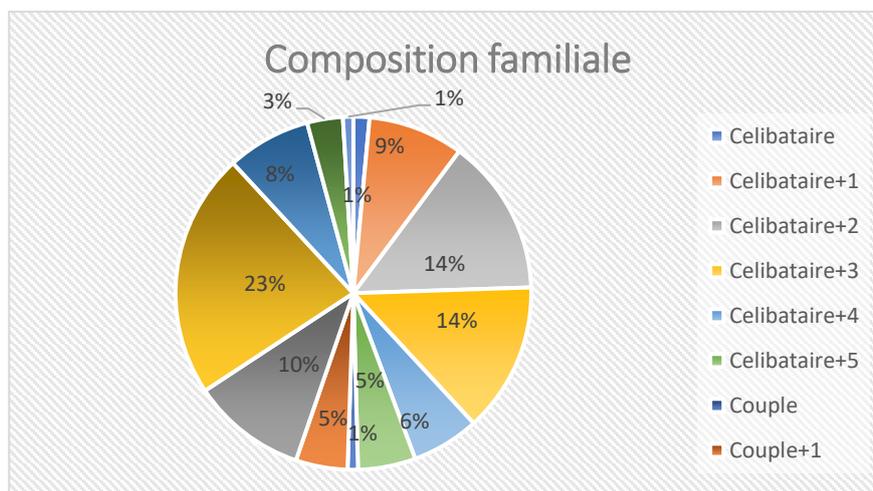
se sont vues suspendues. Cela a perturbé l'enchaînement des droits et entraîné la suspension des droits sociaux. Ces situations sont devenues complexes et certaines n'ont toujours pas pu trouver de solution. Les conséquences sur le budget des ménages sont importantes.

• Les publics accompagnés dans le cadre du SOLIBAIL

La nouveauté de 2020 est le développement du dispositif Solibail pour les personnes réfugiées et pour les personnes célibataires. Cela a bien entendu nécessité de réfléchir à nos pratiques pour nous adapter à cette nouvelle catégorie de publics dont les besoins étaient souvent très centrés sur l'insertion professionnelle.

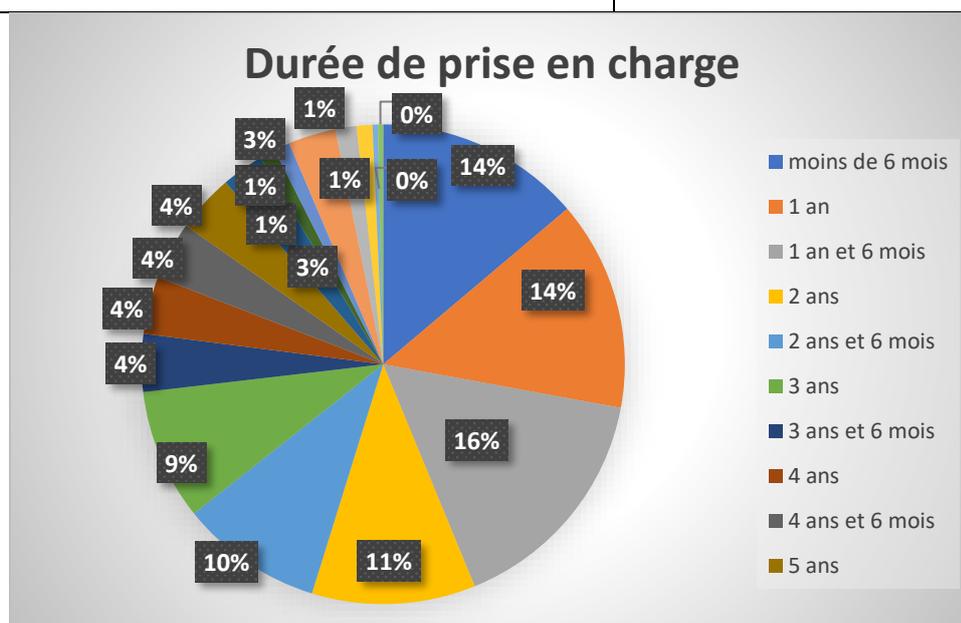
En effet, jusqu'alors, le public orienté était exclusivement des familles ou des couples, prioritairement hébergés à l'hôtel ou dans des structures sociales, des ménages en situation d'expulsion locative au stade du concours de la force publique demandé, des ménages vivant en habitat indigne, des ménages victimes de violences intrafamiliales, des ménages reconnus DAHO avec orientation « logement de transition ».

Au 31 décembre 2020, 1968 individus étaient hébergés dans les appartements Solibail.



Dispositif	< 18 ans	18 à 30 ans	31 à 50 ans	51 à 70 ans
SOLIBAIL	751	278	850	89

Nombre d'entrées 2020	Nombre de sorties 2020
48	47



Au 31/12/20, 186 ménages avaient une demande de logement social à jour. 86 étaient labellisés SYPLO. Cela représente un axe d'amélioration majeur du service sur lequel nous mettons l'accent en 2021.

Au cours de l'année 2020, 165 propositions de logement ont fait l'objet d'une constitution de dossier et d'un accompagnement dans les démarches. Seules 73 ont abouti, ce qui représente 44.24% d'accords en commission d'attribution des logements.

C) FOCUS SUR LES ACTIONS COLLECTIVES

Nous intervenons sous forme d'ateliers collectifs dans 2 contextes différents.

Historiquement, nous sommes mandatés par la DDCS du Val d'Oise dans le cadre l'action ASLH sortants de structures qui a pour objectif de proposer aux structures hébergeantes ou de logement intermédiaire des ateliers préparatoires aux démarches d'entrée dans les lieux d'un logement de droit commun (ouverture des droits et demandes spécifiques, aide à l'installation et appropriation du logement, aide à la gestion budgétaire). Les objectifs sont aussi apporter des informations complémentaires pour sensibiliser les ménages à leur futur rôle de locataire. Ces ateliers viennent compléter les actions des équipes éducatives en place. L'ARS95 conduit des actions collectives sur le territoire de l'ouest du Val d'Oise.

Ce travail a intéressé Action Logement Services qui nous mandate depuis 2019 pour intervenir dans les structures d'insertion par l'activité économique du Val d'Oise auprès des salariés en insertion qui rencontrent des difficultés au regard du logement. Depuis plusieurs années, les travailleurs sociaux se sont professionnalisés sur la conduite d'actions collectives et en ont fait un vrai atout de l'accompagnement social conduit à l'ARS95. Elles ont développé un catalogue de 15 actions avec des mallettes pédagogiques pour chacune.

Pour la deuxième année, la DDCS nous a confié 30 ateliers à réaliser, en lien avec nos résultats des précédentes années et la demande forte des structures d'hébergement et de logement intermédiaire du territoire concerné. Action Logement nous a en a confié 50.

L'année 2020 a été marquée par les périodes de confinement qui ont affecté l'activité. Les actions collectives ont été annulées pendant le premier confinement, un effort important a été fait par l'équipe pour rattraper le retard, au point que 90 % des actions ont été réalisées.

A nouveau, les structures partenaires (CHRS, FJT, SIAE...) se sont montrées demandeuses et nous ont fait confiance pour animer des actions, dans le respect des règles sanitaires, en diminuant la taille des groupes.

Les actions menées par l'ARS 95 rencontrent un vrai succès parce qu'elles reposent sur un principe d'interaction entre les participants et sur le jeu (avec un support créé pour chaque action) sur le concept « d'éconovie ». C'est une méthode d'accompagnement innovante développée par Christophe Marchand, dont l'élément central est la pédagogie de transmission autour d'un objectif : être en phase avec les problématiques sociales et budgétaires d'aujourd'hui.

Du coup, nos méthodes d'animation sont non-conventionnelles, sans powerpoint, sans "atelier post-it" et sans concept trop abstrait. Nous nous appuyons sur des jeux de table, de plateau, avec du photolangage, que nous avons créés (et déposés), nous faisons fabriquer des produits, des recettes. Le jeu devient un support d'échange de compétences dans une approche de mixité des publics et de création du lien social. L'intérêt est que les participants apprennent sans s'en rendre compte, qu'il devient possible d'aborder des sujets a priori ennuyeux d'une manière ludique.

D) FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL POUR ACTION LOGEMENT SERVICES

L'association a une équipe spécialisée dans l'accompagnement social budgétaire et lié au logement de tout type de public, à savoir avec ou sans ressources, locataires ou propriétaires.

Depuis plusieurs années, ALS conventionne avec l'ARS 95 pour réaliser des accompagnements individuels auprès de salariés en difficulté.

Au fur et à mesure du temps, les conseillères logement du service d'intermédiation locative ont monté en compétence sur les attentes du public qui nous est adressé : les principales problématiques rencontrées sont liées au budget, notamment à des dettes et plus précisément à des dettes locatives. Parfois la situation s'est dégradée en raison d'un événement familial ou professionnel : rupture au sein du couple, perte d'un emploi. Cette montée en compétences va de pair avec une veille juridique sur tous les dispositifs proposés par Action Logement et leur évolution dans le temps, afin de pouvoir les mobiliser le cas échéant. Il reste aussi important de connaître tous les autres dispositifs d'aides de droit commun (comme le FSL par exemple).

En tout, l'ARS95 a été saisie de 53 mesures sur l'année 2020. Les ménages qui nous sont confiés sont hétérogènes : femme ou homme seul, femme avec enfant(s) ou couple avec enfants(s).

A l'entrée, les problématiques les plus représentées sont : des dettes locatives, une situation de surendettement, une procédure d'expulsion, l'absence de logement.

La durée moyenne des accompagnements est de 8 mois.

Dans le cadre de ces accompagnements individuels et au regard des situations mises à jour en 2019 à l'occasion des actions collectives, il est apparu nécessaire de pouvoir proposer une réponse plus individualisée aux salariés en insertion professionnelles rencontrées au cours des actions collectives afin de traiter les cas les plus urgents. Nous sommes ensuite saisis soit d'un diagnostic, soit d'une mesure d'ASLL. 10 diagnostics ont été conduits en 2020 et ont débouché sur 6 accompagnements.

Nous avons étendu notre champ d'intervention fin 2020 aux femmes victimes de violences conjugales. 2 ont été orientées par ALS. Nous avons tenté de mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire avec une éducatrice spécialisée, une psychologue du pôle socio-judiciaire et une intervenante du même pôle sur les aspects juridiques. En 2021, nous avons fait le choix de nouer des partenariats avec 2 autres associations pour compléter l'ASLL : Mon Ame Sœur et APUI les Villageoises.

3) LA MAISON-RELAIS LES COQUELICOTS

Cette structure permet de répondre de manière adaptée aux besoins de 38 habitants qui sont en situation d'exclusion ne relevant ni des structures d'hébergement traditionnelles, ni d'un logement classique.

L'année 2020 a été l'occasion de réfléchir sur le sens que l'ARS95 comptait donner à cette proposition d'« *habitat global et solidaire* ». Il s'agit, dans un cadre humain à la fois durable, chaleureux, sécurisant et structurant, de faciliter le mieux vivre dans la vie quotidienne (sans nécessiter un accompagnement social lourd) à des ménages souffrant d'isolement et ne pouvant, du fait de leur situation, trouver dans l'immédiat un équilibre de vie dans un logement autonome.

La Maison Relais propose 23 logements meublés disposant d'une kitchenette, d'une salle d'eau : 10 T1 et 2 T1 bis de 18 à 31 M² (dont 2 adaptés PMR), 7 T2 de 33 à 41 M² (dont 1 adapté PMR), 4 T3 de 44 à 63 M² (dont 1 adapté PMR). Il y a aussi un grand jardin de 1 700 M², une cour intérieure, des espaces collectifs ainsi qu'une offre de services qui a pour objectif de faciliter la vie quotidienne des usagers, favoriser les échanges et leur épanouissement.

L'équipe de la maison relais les coquelicots s'appuie sur la création de lien sociaux en appliquant la politique du « logement d'abord » pour mettre en place une gestion locative adaptée et des actions collectives et/ou individuelles au quotidien.

L'équipe d'hôtes propose des animations, des activités, des ateliers, des services afin de faire vivre ce lieu de vie. L'objectif est de développer le lien social de chaque habitant et de favoriser son autonomie. Leur bien-être est au cœur du travail des professionnels qui mettent tout en œuvre pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des personnes.

L'année 2020 a été marquée par deux périodes de confinement qui ont eu un impact considérable, aussi bien au niveau des habitants que du personnel. Lors du 1^{er} confinement, l'équipe a été réduite, notamment avec une mise à disposition d'une monitrice-éducatrice sur un CHRS. Les activités collectives se sont complètement arrêtées pendant 3 mois et n'ont repris qu'en juin véritablement pour à nouveau se réduire pendant le 2^{ème} confinement.

2020 aura été marquée par des absences de personnel importantes, ce qui a conduit à devoir s'adapter en permanence, à solliciter des travailleurs sociaux d'autres services et à coupler le dispositif des logements inclusifs à la maison-relais.

A) Les publics

Dès sa conception, le parti a été pris de loger des familles très diverses, que ce soit au niveau de la composition familiale (célibataires, familles, couples avec ou sans enfant, familles monoparentales), de l'âge, du sexe, de la nationalité et du statut professionnel. Cela afin de dynamiser la vie sociale.

Fin 2020, le public de la maison relais les coquelicots était constitué de :

- ✓ 36.36 % d'hommes seuls et de 21.21 % de femmes seules. Soit une augmentation de 6% d'hommes célibataires par rapport à 2019, ce qui est significatif d'une évolution importante de la population accueillie.
- ✓ 33.33 % de familles monoparentales dont 90.9 % de femmes seules avec enfants, 9.09 % d'homme seul avec enfants.
- ✓ 9.09 % de couples (1 avec enfant et 1 sans enfant).

La moyenne d'âge des adultes est de 46 ans. L'écart d'âge entre l'habitant le plus jeune (1 mois) et le plus âgé (72 ans) est de 72 ans. La population de la maison relais les coquelicots a tendance à nettement vieillir en 2020, si on ne tient pas compte de la présence des enfants. Par suite, cela a des répercussions sur son projet social.

B) Les entrées sorties

On comptabilise 8 entrées et 11 sorties sur l'année 2020. 11 ménages (22 personnes) ont quitté la maison relais. Nous déplorons 1 décès (un homme seul qui avait des problèmes de santé importants). 4 ménages sont partis pour intégrer un logement autonome et une femme et sa fille pour intégrer un logement plus grand au sein de la maison relais avant l'arrivée d'un 2^{ème} enfant. 2 situations ont permis un retour en famille et une situation en maison d'accueil spécialisée.

Le nombre élevé de départ volontaires en 2020 est dû à certaines situations conflictuelles autour de la participation à la vie collective de la résidence. Cela a entraîné des départs sans préavis et/ou sans qu'aucune préparation à la sortie n'ait pu être travaillée en amont.

Après des incidents importants, 2 situations se sont soldées par un retour à la rue et 2 situations ont été orientées vers des logements à l'hôtel par les tuteurs.

C) Les missions

Au quotidien, l'équipe d'hôtes participe à la vie quotidienne des habitants. Par leur présence attentive, ils permettent de favoriser une ambiance quasi familiale. Elle permet aussi d'assurer une veille pour les interventions des professionnels extérieurs telle que les infirmiers, les aides à domicile, voire les travailleurs sociaux référents pour les mesures d'ASLL, ASE.... Cela donne lieu à un travail de concertation en lien avec le ménage.

Cette présence de l'équipe d'hôtes est un élément structurant du fonctionnement de la maison-relais. L'équipe qui a été constituée au second semestre participe à créer cette proximité avec les habitants et permet un accompagnement adapté au projet de vie de chacun. C'est ainsi que les professionnels sont formés et c'est l'esprit du projet social qui est en cours de réécriture.

Tous les actes de la vie quotidienne permettent de détecter, prévenir, faciliter et orienter... en fonction de la difficulté et du projet du résident. Cela passe par des ateliers dans le salon ou dans le jardin, dans les bureaux durant les horaires d'ouverture, lors de temps formels (les rendez-vous) ou informels (les pauses thé/café).

5) LES LOGEMENTS INCLUSIFS

L'association ARS95 a été retenue par l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France fin 2018 pour conduire une expérimentation des logements inclusifs dans le Val d'Oise. Dès les premières semaines, nous avons formé un comité de pilotage avec une équipe du centre hospitalier d'Argenteuil (comprenant une psychiatre, la cadre socio-éducative, une assistante sociale, une infirmière au minimum), une représentante de l'UNAFAM (Maryvonne Gourdin) et la direction et le travailleur social de l'ARS95. Un représentant de Familles Services a ensuite intégré le comité de pilotage en septembre 2019.

Nous proposons en sous location trois studios et une colocation depuis décembre 2020 grâce au bailleur social AB Habitat. Ces logements se trouvent sur le secteur d'ARGENTEUIL proches des commodités (transports, hôpital, CMP...). L'intérêt du logement social est qu'il est très abordable et qu'il laisse un reste à vivre correct pour les personnes qui ne touchent que 900€ par mois. Nous sous-louons ces logements aux habitants sur des baux de droit commun d'une durée de 3 ans. Notre agrément d'intermédiation locative nous y autorise.

La sélection des personnes a été réalisée quasi exclusivement par l'équipe du centre hospitalier d'Argenteuil. Un travail de repérage a été réalisé par les assistantes sociales et les psychiatres.

Nous nous sommes tous mis d'accord au départ sur les publics concernés : les logements inclusifs solidaires sont destinés à des personnes en situation de handicap psychique, stabilisées avec une certaine autonomie. Ont été privilégiées les situations des personnes qui vivaient en famille, en appartement thérapeutique, ou qui avaient l'habitude de vivre chez eux.

Il était aussi nécessaire qu'elles s'inscrivent dans la continuité du soin et qu'elles puissent bénéficier de la prestation compensatoire du handicap aide humaine.

Bien entendu il fallait qu'elles aient des ressources stables type AAH. Et surtout qu'elles adhèrent au projet de vie qui leur était proposé.

6 personnes sont donc entrées en juillet 2019 dans le dispositif : 2 femmes et 4 hommes, avec une moyenne d'âge de 44,33 ans. Quatre des six habitants sont sous protection tutélaire avec l'ATIVO. Pendant presque 18 mois, nous avons eu le temps de très bien les connaître, de mettre à jour leur

situation sociale, de leur proposer des animations régulières pour faire du lien entre eux. 5 d'entre eux sont entrés dans le logement.

L'ARS95 a recruté dès 2019 une éducatrice spécialisée qui est restée 6 mois puis a été remplacée par une CESF. Aujourd'hui le dispositif est rattaché au pôle hébergement logement et plus particulièrement à la maison-relais les coquelicots qui dispose de locaux communs accueillants. La coordonnatrice y a son bureau et travaille sous la supervision de la cadre intermédiaire.

La CESF se déplace à domicile plusieurs fois par semaine. Cela permet de désamorcer des situations d'anxiété et également pour avancer sur les dossiers administratifs (contrat PCH, mise en place, organisation emménagement, point curatelle, mise en place du planning individualisé...). Elle propose des activités soit à la maison-relais, soit à l'extérieur pour animer la vie quotidienne.

C'est un très petit dispositif de l'association mais qui représentatif de notre volonté de nous ouvrir à d'autres publics quand il y a des besoins non couverts et à notre façon de travailler en pluridisciplinarité avec d'autres acteurs institutionnels.

III. LE PÔLE INSERTION

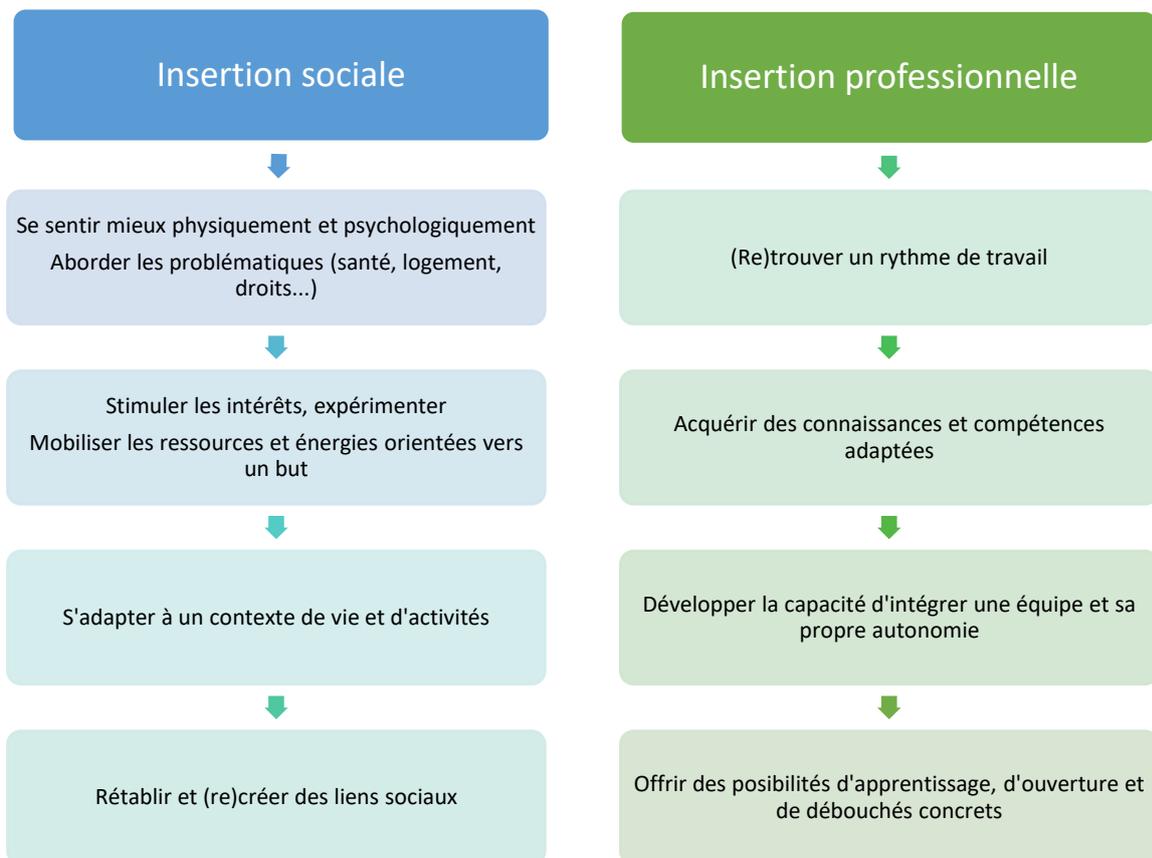
Le pôle insertion a vocation à organiser et accompagner le « processus qui conduit une personne à trouver une place reconnue dans la société¹ » et « concourt à la réalisation de l'impératif national de lutte contre la pauvreté et les exclusions² ».

L'intervention des professionnels du pôle insertion favorise l'autonomie des personnes accompagnées, pour tendre vers leur émancipation. Élément moteur de transformation de la société, cette émancipation permet de gagner en indépendance par la ré affiliation vers des structures et des droits identiques à tous.

C'est là notre enjeu majeur, au bout de l'accompagnement proposé à nos publics : renforcer une image sociale positive et pouvoir envisager sereinement un projet de vie.

A ce titre, le pôle insertion a la particularité de s'inscrire de façon transversale dans les autres pôles de l'association, dont l'ensemble des activités sont sous-tendues par cette problématique.

OBJECTIFS de l'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE



¹ Définie par la commission spécialisée de terminologie et de néologie compétente pour le domaine social

² Article L115-2 CASF

Les activités du pôle insertion s'organisent autour de ces objectifs et sont des outils à sa disposition.

En 2020, le pôle insertion compte :

<ul style="list-style-type: none">•ACI rénovation bâtiment•12 salariés en insertion•2 encadrants techniques•1 coordinateur•1 conseillère pro•2 bénévoles <p>ARS'RENOV</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Accompagnement de BRSA en résidence sociale•60 suivis•1 conseillère pro•1 temps partiel psychologue du travail <p>RSA</p> 	<ul style="list-style-type: none">•Accompagnement de jeunes habitant les QPV•15 suivis•1 conseillère pro <p>QPV</p> 
---	--	--

1) LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

A) Développement des pratiques et structuration

L'année 2020 se démarque par la nécessité de développer le pôle insertion et ainsi favoriser la pérennité des activités. Dans cet objectif, une chargée de mission est embauchée en avril et est rejointe par une nouvelle conseillère professionnelle. Toutes deux expérimentées sur les questions d'accompagnement socioprofessionnel, un effort de structuration a été porté sur ARS'RENOV, en particulier sur la démarche d'accompagnement social et professionnel. L'ensemble de notre méthodologie d'intervention a été retravaillée.

L'accent a été mis sur une démarche qui favorise :

- *une approche systémique* : elle procède d'un regard particulier sur la réalité sociale et professionnelle d'une situation, dans une conception synthétique où les éléments du contexte dans lequel elle évolue sont à considérer.
- *une démarche d'accompagnement personnalisé et coconstruite* à partir d'un constat partagé et de propositions ciblées.
- *une articulation entre individuel et collectif* : l'alternance des 2 modes d'intervention permet de travailler sur les freins extrinsèques et intrinsèques et le capital social des personnes.

B) Développement et ingénierie de projet

A partir de ces pratiques revisitées, un travail d'ingénierie a été mis en œuvre pour étoffer les outils et les propositions d'accompagnement faites aux personnes qui ont besoin d'un coup de pouce pour trouver leur place dans notre société. Nous avons donc pu décliner notre méthode d'intervention au sein de plusieurs projets.

Nous avons travaillé à la création d'un second chantier d'insertion. L'objectif était de répondre aux besoins du Val d'Oise, sous-doté en nombre de postes de salariés en insertion, notamment sur des

activités qui puissent attirer des femmes et correspondre à leurs contraintes propres. Ainsi, COUSU MAIN a vu le jour en à peine 6 mois et ce projet de recyclerie textile implanté à Argenteuil a été agréé en décembre 2020 par la DIRRECTE et la direction jeunesse, prévention et sécurité du Département du Val d'Oise.

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a aussi eu un impact sur nos choix de développement. Le Conseil départemental a souhaité trouver une réponse à l'augmentation de la précarité chez les plus fragiles. Nous avons monté un projet ambitieux d'accompagnement de 150 bénéficiaires du RSA vers l'emploi.

Ces activités ont leurs bases dans une maison à Argenteuil, à 200 mètres de la gare du centre-ville. Au travers des deux projets précédents, les contours d'un tiers-lieu ont commencé à se dessiner. Ce concept peut se définir par une situation qui rassemble plusieurs personnes indépendantes les unes des autres autour d'un objet commun pour le faire vivre ensemble.



Même si le tiers-lieu ne se décrète pas, son essor peut être favorisé par la façon de penser les activités d'un espace, les interactions humaines, la diversité des personnes et la liberté qu'elles auront d'être acteurs de cet endroit. C'est dans cet esprit que nous avons commencé à tisser le fil d'un espace de coworking dans ce lieu. Chaque activité y sera indépendante l'une de l'autre et, pour autant, elles seront toutes reliées par le souci de diminuer l'isolement des personnes et de renforcer leurs potentialités, en reprenant un adage qui nous est cher : **l'action révèle les atouts.**

Contraintes liées au contexte sanitaire

Le confinement du printemps 2020 nous a obligé à cesser toute activité sur ARS'RENOV. Les salariés en insertion ont connu alors une période de chômage partiel durant toute cette période. La poursuite des chantiers a été impossible. En revanche, les encadrants techniques ont pu maintenir une activité en assurant la maintenance du parc immobilier de l'ARS95 et des travaux d'espaces verts nécessaires sur la période.

Pendant les 2 mois, nous avons maintenu le lien avec les salariés. Les encadrants ont régulièrement pris de leurs nouvelles et ont ainsi pu mesurer l'urgence de certaines situations en termes de logement, de budget et d'isolement social.

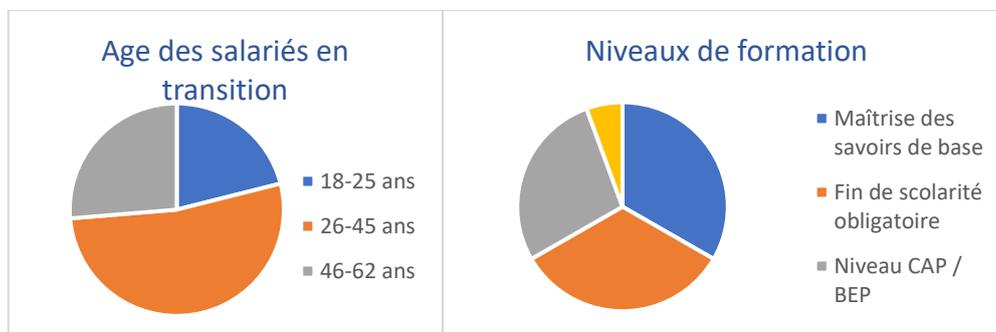
En revanche, nous n'avons pu atteindre les objectifs fixés en termes de volume de travail effectué. Alors que l'année 2020 devait nous permettre d'atteindre un nombre de salariés équivalent à 9 temps plein, nous avons réalisé 6.23 ETP.

2) LES PUBLICS

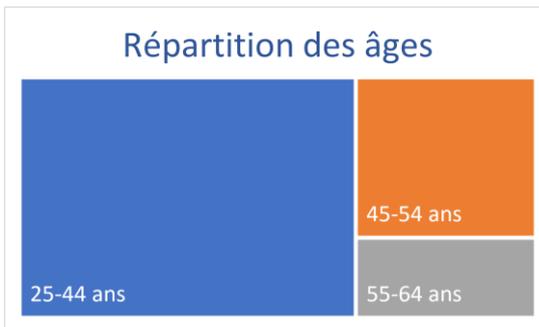
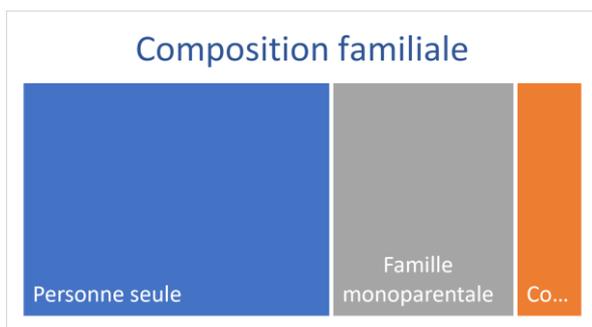
A) Caractéristiques du public

Qu'il s'agisse des salariés en insertion ou des autres dispositifs déployés par le pôle insertion, les personnes concernées ont un profil assez hétérogène. Ce qui les rassemble : la nécessité, à un moment de leur vie, d'être soutenus. Les problématiques sont diverses et souvent cumulées. Tous ont besoin d'être réaffiliés vers des structures de droit commun, qu'il s'agit du pôle emploi, de la CAF, de leur santé ou de leurs situations économiques. L'accès aux droits est, à ce titre, une problématique partagée par tous. S'ajoute à cela, pour certains, de vraies difficultés de logement, de maîtrise du français, des problématiques de santé (physique et psychologique) et de mobilité, voire de disponibilité, notamment pour les femmes bénéficiaires du RSA seules avec des enfants en bas âge.

Sur **ARS'RENOV**, les salariés sont tous des hommes et leur situation familiale varie. Certains sont célibataires, d'autres mariés, avec ou sans enfants. Dans ce cas, pour ceux qui sont issus d'un parcours migratoire, il arrive fréquemment que leurs épouses soient encore dans leur pays d'origine. Arriver à ce que leur famille les rejoigne est souvent un enjeu important.

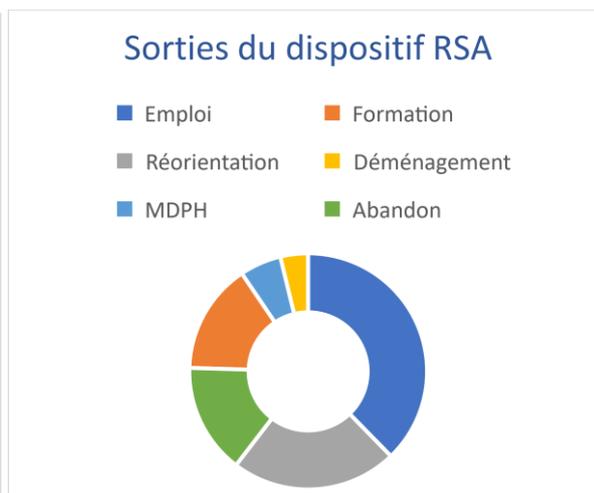
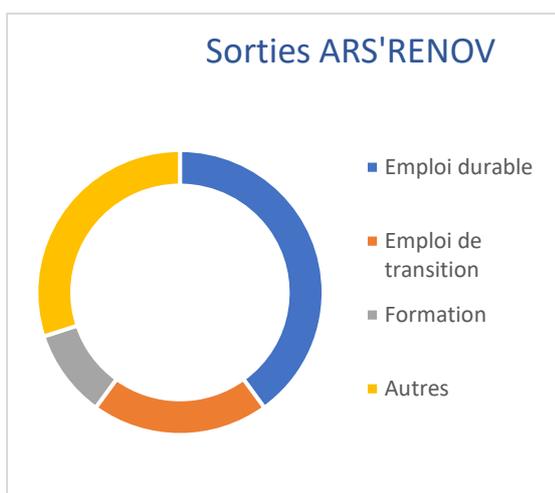


Sur le **dispositif RSA**, la particularité de ce dispositif est de s'adresser exclusivement aux personnes habitant en résidences sociales. Le fait qu'elles profitent de ce type d'hébergement les exclut de ce fait de tout autre type d'accompagnement social. Le RSA permet de rétablir ce droit car notre intervention pour la 2^e année consécutive montre que les besoins sont importants.



B) Les sorties

Pour les salariés en transition, l'emploi durable est la sortie la plus fréquente sur l'année. Les sorties dites « dynamiques » représentent 70% cette année et comptent l'emploi, tout type de contrat confondus et la formation.



L'accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA a muté en cours d'année pour se conformer à la méthodologie d'intervention mise en place. A l'observation des sorties, on s'aperçoit que la démarche porte ses fruits puisque l'emploi et la formation sont les principales sorties, représentant à peu près 60% d'entre elles. Les autres sorties participent à la levée des freins.

3) REFLEXIONS ET PERSPECTIVES 2021

Les projets montés en 2020 ont obtenu des financements et vont voir le jour au premier semestre 2021 :

- L'ACI COUSU MAIN s'adresse plus particulièrement à un public jeune puisque 7 des 8 postes seront occupés par des salariés en insertion de 18 à 25 ans. Sa mise en œuvre est prévue pour mars 2021.

- Le dispositif d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA vers l'emploi débutera sur trois territoires : Cergy-Vexin, implantation historique de l'ARS95 ; Rives de Seine, territoire de COUSU MAIN et Pays de France. Ce dernier territoire constitue un challenge car aucune activité de l'ARS95 n'y figure aujourd'hui, c'est donc tout un travail de maillage territorial qu'il va nous falloir mener auprès de partenaires connus et à découvrir.
- La mise en place du coworking solidaire.

IV. LE POLE SOCIO-JUDICIAIRE

Les équipes du pôle socio-judiciaire conduisent ou proposent toutes mesures, de réinsertion, d'évaluation et d'accompagnement, socio-éducatives ou à caractère familial, dans le ressort du tribunal judiciaire de Pontoise et dans les maisons d'arrêt du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine. Historiquement, le pôle socio-judiciaire comporte une activité « pénale » dans le cadre pré ou post-sentenciel, ainsi que des dispositifs de soutien à la parentalité en prison. Le pôle « Familles » a, quant à lui, vu le jour en février 2020 avec l'ouverture d'un espace de rencontre à Pontoise en plus des dispositifs de soutien à la parentalité à la maison d'arrêt d'Osny et de Nanterre (Parloirs Pères-enfants) et d'une nouvelle mission d'investigation au profit du tribunal, les enquêtes sociales.

1) LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

- En 2020, l'ensemble des dispositifs du Pôle socio-judiciaire, à l'instar des autres institutions, n'a pas été épargné par la crise sanitaire, ses confinements et ses restrictions, avec une interruption des activités de mi-mars à mi-juin 2020 puis de nouveau en novembre et décembre 2020. Ce sont les dispositifs conduits en maison d'arrêt qui ont été le plus durement impactés. Malgré le contexte sanitaire, les équipes ont eu à cœur de maintenir les activités. Quand les rendez-vous physiques n'étaient pas possibles, l'accompagnement s'est maintenu (en distanciel) par le biais de nombreux entretiens téléphoniques.

- **La création d'un nouveau pôle d'activité : le pôle « familles »**

Le pôle socio-judiciaire s'est enrichi en janvier 2020 d'un **espace de rencontre** situé dans les nouveaux locaux de l'association à Pontoise, dont l'objectif est de maintenir, établir ou rétablir les liens entre les enfants et leurs parents dans des situations difficiles dans lesquelles le recours à un lieu tiers avec un accompagnement spécifique est, durant une période transitoire, la seule solution possible. A l'instar des autres services, la création et le maintien de cette nouvelle mission en pleine crise sanitaire ne s'est pas fait sans difficulté là où le conflit est exacerbé et la communication entravée.

Par ailleurs et depuis février 2020, nous sommes habilités à conduire des **enquêtes sociales JAF** permettant de recueillir des renseignements sur la situation des familles et sur les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants. Il s'agit d'un outil d'éclairage des magistrats qui doivent statuer sur l'intérêt supérieur de l'enfant, son lieu de vie et les modalités organisationnelles.

- **La loi de programmation et de réforme pour la Justice du 23 mars 2019** a entraîné une modification de notre champ d'intervention. La logique générale du texte visant à développer des peines alternatives à l'incarcération, la loi a élargi le cadre juridique dans lequel l'enquête sociale rapide peut être sollicitée par le parquet. Une nouvelle trame élaborée par la Chancellerie vise à recueillir, en plus des informations habituelles, des données objectives permettant au juge d'évaluer la faisabilité matérielle de certaines peines ou aménagements de peine pouvant être prononcés.

- **Situation RH**

Le pôle socio-judiciaire a connu des arrivées en renfort dans certains services mais aussi des départs de salariés qui ont souhaité partir vers d'autres projets. La création de l'Espace Rencontre courant 2020, a permis le recrutement de trois intervenants correspondant à 1.5 ETP (une psychologue et

deux éducatrices spécialisées), un agent administratif à mi-temps et deux bénévoles. L'équipe est encadrée par la coordinatrice du Pôle Famille, création de poste également.

2) LE POLE PENAL

Il comprend l'antenne pénale et toutes les actions mises en place en direction des publics sous-main de justice et les programmes d'accompagnement à l'insertion professionnelle en maison d'arrêt. L'équipe de l'antenne pénale est pluridisciplinaire puisqu'elle est composée d'intervenantes socio-judiciaires diplômées en droit, en psychologie ou en travail social. En maison d'arrêt, ce sont deux psychologues du travail et un conseiller en insertion professionnelle qui interviennent.

A) Les activités pré-sentencielles

• Les enquêtes sociales rapides et les enquêtes de personnalité

Réalisées directement dans les locaux du Tribunal Judiciaire de Pontoise, les **ESR** doivent éclairer la décision judiciaire en évaluant la situation de la personne mise en cause et en faisant des propositions adaptées à la problématique. Depuis la loi de programmation pour la Justice, le champ a été nettement élargi : le Procureur de la République peut demander une ESR dans les cas de comparution immédiate, de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité, préalablement à toute réquisition de placement en détention provisoire lorsque les faits sont punis d'une peine n'excédant pas 5 ans d'emprisonnement. L'objectif est de pouvoir donner tous les éléments utiles au juge pour prononcer une détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) si les circonstances le permettent et s'il le souhaite.

Du lundi au dimanche, et tous les jours de l'année, les intervenantes socio-judiciaires disposent de 45 minutes en moyenne par situation pour assurer cette mission.

Mesures	2018	2019	2020
ESR	1382	1545	1816

Le nombre d'ESR a fortement augmenté, notamment sur le dernier semestre 2020.

Pour les faits de nature criminelle, le juge d'instruction peut solliciter une **enquête de personnalité**. Un entretien a lieu avec la personne (qu'il s'agisse de l'auteur présumé ou de la victime) et d'autres investigations sont menées auprès de son entourage familial, social et professionnel. Chaque enquête requiert entre 20 et 25 heures de travail.

Mesures	2018	2019	2020
EP	115	134	183

L'augmentation du nombre d'enquêtes qui nous sont confiées est due, nous l'espérons, à la qualité des écrits qui sont rendus, à la qualité du témoignage qui est réalisé ensuite en cour d'assises pour la relater.

Sur les **183 enquêtes de personnalité** confiées : **35.07%** sont de nature sexuelle (viol), majoritairement au sein du couple, **22.45%** sont liés à des vols avec arme, escroqueries..., **16.4%** sont liés à des affaires d'homicide.

• Les contrôles judiciaires socio-éducatifs

Le contrôle judiciaire, mesure à caractère socio-éducatif, alternative à la détention provisoire, astreint le prévenu ou le mis à l'examen concerné à se soumettre à une ou plusieurs obligations, notamment répondre aux convocations de l'ARS95, de justifier de ses activités professionnelles et de son assiduité à un enseignement ou des obligations de soins, de se soumettre aux mesures socio-éducatives destinées à favoriser son insertion sociale et à prévenir la récidive.

Mesures	2018	2019	2020
CJ	159	164	132
Dont CPPVCJ	117	108	84

La baisse du nombre de saisines concernant le contrôle judiciaire se perçoit depuis deux ans et est sans doute due cette année à la crise sanitaire. Sur les **132 contrôles judiciaires socio-éducatifs** confiés en 2020 : **40.30%** sont en lien avec des faits commis sur conjoint (violences conjugales, harcèlement, menaces de mort...) en matière correctionnelle ou criminelle (viol sur conjoint), **21.64%** sont des infractions à caractère sexuel (agression sexuelle, proxénétisme, téléchargement d'image pédopornographique...).

En 2020, 82 mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif se sont terminées :

AGE		
Age + 30 ans	Age 22 à 30 ans	Age 18 à 21
64	12	6

Durée de la prise en charge				
0/3 mois	3/6 mois	6/12 mois	12/36 mois	Au-delà de 36 mois
3	13	37	16	18

Respect des obligations		
Total	Partiel	Non-respect
61	19	2

Décision judiciaire		
Sursis	Incarcération	Relaxés
25	7	4

L'accompagnement est réalisé par une intervenante socio-judiciaire qui peut, au besoin, solliciter d'autres professionnels. Par exemple, elle peut orienter vers le psychologue de l'ARCA qui consulte une journée par semaine dans nos locaux, ce qui permet d'internaliser l'obligation de soin, notamment lorsque le suivi est court ou que le temps d'attente pour une prise en charge en centre médico-psychologique est trop long. L'intervenante socio-judiciaire peut également faire appel au conseiller en insertion professionnelle qui travaille sur le pôle socio-judiciaire, lorsque la question de la recherche d'emploi se pose.

Enfin, l'équipe de l'antenne pénale a à cœur de travailler en étroite collaboration avec les magistrats du siège et du parquet, qu'il s'agisse d'échanges sur des situations individuelles ou de réunions en commun pour être au clair sur les attentes des uns et des autres et améliorer nos pratiques.

B) Les activités post-sentencielles

• Le sursis avec mise à l'épreuve (SME) désormais Sursis Probatoire (SP)

En 2020, les mesures de SME confiées à l'ARS95, ont connu une diminution directement liée à celle des saisines de CJSE passant de 29 en 2019 à **14** en 2020.

L'accompagnement conduit dans le cadre du SME constitue la poursuite du travail démarré lors du contrôle judiciaire permettant ainsi de suivre une personne sur plusieurs années, sans rupture. Les résultats sont d'ailleurs particulièrement intéressants puisqu'on constate peu de manquements et une forte adhésion des condamnés à l'accompagnement proposé.

La relation entre le service et les juges d'application est de bonne qualité. Par ailleurs, à l'arrivée de nouveaux magistrats, une présentation de nos missions est systématiquement proposée et semble appréciée par la juridiction.

Mesures	2018	2019	2020
SME	33	29	14

• L'accompagnement des personnes libérées sous contrainte

En 2018, l'ARS95 a signé une convention avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Val d'Oise pour mettre en œuvre un accompagnement des personnes libérées sous contrainte, en complémentarité du suivi réalisé par les CPIP.

Les condamnés font l'objet d'une prise en charge pluridisciplinaire avec au moins 3 entretiens par semaine avec différents professionnels (psychologue, conseiller en insertion professionnelle, conseillère en économie sociale et familiale et intervenante socio-judiciaire).

Une référente coordonne les accompagnements et reste en lien avec le SPIP dans le rendu compte du déroulement et des évolutions de la personne. Cette action est venue réellement enrichir les activités de l'antenne pénale. On peut seulement regretter que le nombre d'orientations effectuées par le SPIP ne soit pas plus important et que les durées de prise en charge soient parfois très courtes.

A l'instar de l'ensemble des autres dispositifs, la LSC n'a pas été épargnée par la crise sanitaire traversée depuis début 2020 : les entretiens ont été maintenus par téléphone pendant toute la période et ont repris en présentiel début juin. Par ailleurs, comme en 2019 et dépit de nombreuses évocations du dispositif aux professionnels du SPIP, les orientations restent timides. Ainsi et en accord avec le SPIP 95, nous accueillons également les orientations du SPIP 92 sur la LSC, qui restent résiduelles pour l'heure, notamment pour des personnes qui sont au quartier de semi-liberté de Nanterre.

Mesures	2018	2019	2020
LSC	8	19	21

Nous avons accueilli **21 sortants de prison** dans le cadre du dispositif dont l'âge variait entre 21 et 53 ans. Malgré la durée parfois courte du suivi (notamment liée à l'obtention de leurs remises de peines), nous avons pu à travers l'accompagnement pluridisciplinaire leur offrir des outils adaptés pour leur réinsertion (en les orientant dans leurs démarches administratives, leur proposant des centres de formation, une orientation en mission locale, et en élaborant des réflexions notamment autour de leurs ressources matérielles, humaines ou émotionnelles).

La **courte durée des accompagnements** constituait une contrainte que nous connaissions au départ. Le rythme des entretiens individuels, la pluridisciplinarité de la prise en charge constituent autant d'atouts, permettant de mettre en place rapidement des orientations vers le droit commun, de solutionner les problématiques administratives, de débiter un travail d'introspection et d'être plus conscients des écueils à éviter pour ne pas récidiver.

Quelques chiffres 2020	2020
Nouvelles orientations	21
Durée moyenne du suivi	2 mois
Age moyen	28,9 ans
Suivis terminés au 31/12/20	8

C) Les groupes de parole

Des groupes de parole existent à l'ARS95 depuis plus de 10 ans. Ils sont animés par au moins un ou une psychologue et ont une visée thérapeutique dans le cadre des obligations de soin. 2 groupes existent avec chacun des publics différents : les auteurs de violences conjugales et les auteurs d'infractions à caractère sexuel. Les séances ont lieu en fin d'après-midi une fois tous les 15 jours. Elles visent à favoriser l'écoute mutuelle, à sortir de sa problématique égotiste, à écouter la différence. Les hommes minimisant, banalisant les faits de violences, sont en quelque sorte « condamnés » à écouter d'autres un peu plus avancés dans la réflexion, dans la compréhension, dans la capacité à exprimer leurs propres émotions. Il y a là un effet fort de dynamique de groupe. Parallèlement l'écoute d'autres protagonistes dédramatise un peu la question, en ouvrant des perspectives pour l'homme violent.

Les groupes de parole ont été mis en suspens dès la fin février et n'ont pu reprendre que succinctement en septembre 2020.

D) Les alternatives aux poursuites

La composition pénale est la proposition d'une réponse pénale par le Procureur de la République à l'encontre d'un auteur d'infraction, dans le cadre d'une procédure alternative aux poursuites, pour éviter un procès. Elle peut être utilisée pour les infractions de faible gravité, lorsque la personne poursuivie reconnaît sa culpabilité. Le procureur doit agir avant l'ouverture d'une instruction ou la convocation devant le tribunal. Si l'auteur accepte la mesure, l'accord est validé automatiquement ou, au-delà d'un seuil, par le tribunal.

C'est donc dans ce cadre que l'ARS 95, assermentée Déléguée du Procureur, est mandatée par la juridiction pour réaliser la notification de composition de pénale. Il s'agit de présenter et d'expliquer à l'infracteur la mesure avant son acceptation finale.

Au terme de cette rencontre, le futur stagiaire est invité à s'acquitter des frais inhérents au stage et lui est remis le règlement de fonctionnement du collectif.

En 2020, 7 stages de sensibilisation pour la lutte contre les achats d'actes sexuels se sont déroulés au lieu de 10 planifiés. 2 ont annulés suite au premier confinement, 1 a été annulé faute d'orientations du parquet

Sur les 7 organisés, 52 personnes ont accompli le stage et se sont acquittées des frais sur les 60 personnes inscrites. L'âge moyen est de 37 ans (le plus jeune stagiaire était âgé de 20 ans et le plus âgé de 66 ans) avec 21 hommes célibataire et 31 hommes mariés ou en couple. La situation professionnelle la plus représentée est celle de salariée (82.69%). Une seule personne était sans emploi, une seule intérimaire, deux retraités, 4 travailleurs indépendants et une personne porteuse d'un handicap moteur (sans emploi). 51.93% des stagiaires avaient connaissance de la loi du 16/04/2016. 59.62% confient qu'il ne s'agissait pas de la première sollicitation d'une personne se prostituant, précisant en France et/ou à l'étranger. 40.38% des stagiaires affirment avoir eu recours pour la première fois à la prostitution.

S'agissant des motifs évoqués quant au recours à la prostitution, ceux mentionnés sont : le stress, la charge de travail, une séparation affective, l'abstinence sexuelle et l'addiction.

La moitié des stagiaires orientés sur le stage l'ont été à la suite d'un démantèlement de réseau (prostitution logée) et l'autre moitié suite à une interpellation lors d'un recours à la prostitution de rue.

Des stages de **responsabilisation pour les auteurs de violences au sein du couple** ont été initiés en 2020 et animés par un binôme psychologue/intervenant socio-judiciaire. L'objectif se situe dans une logique sociale de prévention, pour des faits de nature de moindre gravité (pas d'ITT ou ITT < 8 jours) et quand il s'agit de primo-délinquants. Cette forme de travail permet en 2 jours de traiter autant les droits fondamentaux de tout être humain que les thématiques existentielles propres à toute vie de couple : les relations hommes-femmes et les rôles sociaux prédéterminés incitant à des schémas de domination, les problématiques de jalousie, la peur de perdre l'autre, les stratégies d'évitement possibles, la communication non violente. Y témoigne un gendarme afin de replacer le cadre de la loi. Ces stages offrent à l'auteur un espace d'élaboration autour son passage à l'acte, des émotions et contexte sous-jacents mais également des relais possibles.

46 personnes ont participé aux stages, 44 hommes et 2 femmes, dont les 2/3 avaient plus de 30 ans. 41 personnes étaient en emploi (avec une prévalence des employés et ouvriers).

Types de violences							
Physiques	Verbales	Psychologiques	Sexuelles	Economiques	Administratives	Non reconnues	Avec objets
31	16	7	0	0	0	6	3

Situation personnelle					
Célibataire	Séparé	Séparé depuis les faits	Marié	Concubinage	Divorcé
3	6	15	19	11	3

Consommation d'alcool	
NON	OUI
35	11

Consommation de stupéfiants	
NON	OUI
45	1

Présence des enfants lors des faits	
NON	OUI
15	25

Elaboration suite aux faits	
NON	OUI
28	18

E) Le Programme Personnalisé d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle (PPAIP)

Le dispositif concerne les maisons d'arrêt des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. Il est conduit par 2 psychologues du travail et un conseiller en insertion professionnelle.

En 2020, l'activité du PPAIP a fortement été entravée par les mesures sanitaires et de confinement, avec une interruption des activités de mi-mars à mi-juin 2020 puis de nouveau en novembre et décembre 2020. Toutefois, malgré les confinements qui ont considérablement gêné le fonctionnement du PPAIP, plus des 2/3 des orientations PPAIP aboutissent dans l'année à la définition d'un projet professionnel et à la mise en place des modalités de soutien pour le réaliser. C'est donc un dispositif bel et bien utile à la réinsertion professionnelle.

Public concerné : des personnes détenues condamnées francophones, adressées par le SPIP, volontaires et motivées pour l'accompagnement à la définition d'un projet professionnel réaliste (tenant compte des capacités, compétences et envies de la personne) et réalisable (secteur proposant de l'emploi dans le bassin concerné, formation accessible).

En 2020, 112 (47 à la MAVO et 65 à la MAHS) nouvelles personnes détenues ont été rencontrées dans le cadre du dispositif.

Les projets développés sont de nature différente, qu'il s'agisse d'une orientation vers la formation professionnelle, d'une mise en lien avec des structures d'insertion par l'activité économique, avec les missions locales.

En 2020, le développement du réseau amorcé l'année précédente s'est également poursuivi. Le CIP n'a eu de cesse de prendre attache avec plus de 20 partenaires, avec l'objectif premier : personnalisé et adapté l'offre à la demande.

Des actions collectives sont organisées à la MAHS sur deux matinées, la première avec les deux psychologues du travail, centrée sur les compétences professionnelles ; la deuxième avec le CIP et l'intervenante de la mission locale, centrée sur la préparation du CV. Une seule session a pu toutefois avoir lieu en 2020, en février.

3) LE POLE FAMILLES

L'activité du pôle familles se structure autour de 3 dispositifs visant le soutien à la parentalité, le maintien de la relation parent/ enfant même quand elle est empêchée et la construction de repères structurants pour les enfants pour construire leur identité. Une coordinatrice, psychologue du parloir pères-enfants, a été nommée en février 2020 puis a quitté l'association pour un autre projet en octobre. Elle a été remplacée sur le poste par une éducatrice spécialisée très expérimentée, notamment en protection de l'enfance.

A) Le parloir pères-enfants

Le dispositif du Parloir Père-Enfant(s) (PPE), conduit par l'association ARS95 depuis 2010 à la maison d'arrêt d'Osny, a pour objectif le soutien à la parentalité auprès des pères incarcérés. C'est un espace de parole et d'écoute pour les adultes et aussi pour les enfants, un moyen de donner corps à la rencontre dans les parloirs de l'établissement, favorisant la construction ou le maintien du lien filio-parental.

Cette action s'inscrit dans une démarche de prévention de la récidive, la qualité du lien familial constituant un facteur de protection contre de nouveaux passages à l'acte délinquants. Elle vient également en prévention d'éventuels troubles d'ordre psycho-affectif et sociaux chez l'enfant liés à l'absence et à une séparation prolongée du père.

Les psychologues ont recours à différentes médiations pour maintenir le lien père-enfant(s), comme des parloirs individuels et des activités collectives.

Le dispositif a été mis en place en juin 2019 à la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine. Par suite, une psychologue a débuté l'action en réalisant des entretiens avec les pères incarcérés qui lui étaient signalés par le SPIP (situations familiales complexes en raison de la séparation avec la mère, rupture du lien avec l'enfant...). Les locaux ont été aménagés au printemps 2020 pour recevoir les enfants. Il s'agit d'un accompagnement 2 jours par semaine par une psychologue, centré pour le moment sur les pères détenus.

Le premier confinement a stoppé net l'activité des 2 PPE qui n'ont pu reprendre qu'à la fin du mois de juin. Au cours du second confinement, nous avons pu maintenir nos salariés dans les établissements pénitentiaires, avant d'interrompre encore leur activité début 2021.

Ainsi, en quelques chiffres sur une activité effective de 7 mois en 2020, le PPE en quelques chiffres :

	MAVO	CPHS
Nouvelles orientations	39	10
Nombres d'entretiens réalisés	122	55
Nombre de PPE prévus	87	1
Nombre de PPE réalisés	68	0
Information collective	5	/
Participants	18	/

B) L'espace de rencontre

L'espace de rencontre s'adresse à toute situation où une relation parent-enfants est interrompue, difficile ou trop conflictuelle, à destination d'enfants âgés de 0 à 18 ans.

L'espace rencontre de l'ARS 95 a pour mission :

- ◆ De maintenir, préserver et rétablir les relations entre un enfant et un parent ;
- ◆ D'offrir un lieu d'accès au droit aussi bien pour les enfants que les parents dans un cadre neutre et sécurisant ; un lieu de ressources, un espace de liberté, d'action et de jeu, une présence « protectrice » pour les enfants et leur famille ;
- ◆ De soutenir les parents dans leur fonction parentale et de favoriser la coparentalité ;
- ◆ D'apaiser les situations de conflit et renforcer le lien parent-enfant ;
- ◆ De favoriser la socialisation de l'enfant, à proximité de la figure d'attachement ;
- ◆ De respecter la place de chacun au sein du système familial ;
- ◆ De prévenir l'impact psychoaffectif, social et développemental de l'enfant face à des situations de conflits intrafamiliaux ;
- ◆ De permettre au couple parental de perdurer indépendamment de l'histoire du couple conjugal, pour le bien-être de leur(s) enfant(s).

L'Espace Rencontre permet que cette prise ou reprise de contact soit réalisée par des professionnels qui accompagnent la mise en mots des ressentis. Du côté des parents, il leur permet, dans la relation à l'enfant, de mettre à distance l'expression du conflit et les tensions conjugales et familiales qui, souvent, les accompagnent. C'est un lieu provisoire, un lieu de transition où se prépare l'avenir, afin que des relations changent, évoluent, dans l'idée que des rencontres sans « tiers » soient, un jour, possible.

• Modalités et types d'intervention

L'Espace Rencontre de l'ARS 95 intervient suite à une décision judiciaire ordonnée par le Juge aux Affaires Familiales. Si les parents conviennent d'un meilleur accord que celui fixé par l'ordonnance judiciaire, ils établiront un accord parental avec le service qui précise les nouvelles conditions ; ils doivent en être signataires.

L'ER peut intervenir aussi suite à une sollicitation directe d'un des parents. Un accord parental est passé entre chacune des parties avec l'ARS 95. Cet accord signé tient lieu d'engagement et fixe l'organisation du droit de visite.

• Modalités de fonctionnement

Les familles sont accueillies dans une aile des locaux des LARRIS, aménagée et dédiée, comprenant une pièce aménagée, le bureau des intervenantes et des pièces communes : cuisine, patio extérieur et hall d'entrée aménagé. Nous avons une capacité d'accueil de trois familles en visite sur le même temps.

A réception de l'ordonnance, un courrier est envoyé à chaque parent, l'invitant à prendre attache avec nos services dans un délai d'un mois. Pour organiser les rencontres et garantir la qualité des interventions, l'activité de l'espace de rencontre organise des entretiens préalables d'accueil à la mise en œuvre des visites, systématiques, avec d'une part, chacun des parents et, d'autre part, les enfants. Ce temps permet de prendre connaissance du contexte familial dans lequel la décision de visite a été prise, selon le point de vue de chacun des parents et des enfants concernés, de faire

découvrir l'environnement dans lequel les rencontres auront lieu et de poser le cadre de ces rencontres. Les familles sont également informées des moyens mis en œuvre, du règlement de fonctionnement et du caractère transitoire de l'espace de rencontre, ainsi que des rapports que la structure entretient avec les institutions judiciaires et administratives.

Des entretiens bilans sont menés à l'issue de la mesure, individuels ou communs, pour faire le point sur le déroulement des visites, sur les suites que chacun des parents envisage. Les informations échangées dont l'objet d'un écrit (bilan de fin de mission) adressé au juge, aux personnes concernées.

Au terme des visites prévues, une note de fin de suivi est rédigée par les professionnels, validée par la coordinatrice, évoquée avec chaque partie et envoyée au JAF ainsi qu'aux parents.

• Activité de l'espace rencontre en 2020

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 80 orientations nous ont été faites par les Juges aux Affaires Familiales.

Au 31 décembre 2020 :

- 33 familles avaient été reçues dont 23 familles étaient en cours de suivi.
 - Dont 19 avec une fréquence de visites deux fois par mois et 3 une fois par mois
 - 3 fois par mois
- 21 dossiers restaient en attente (attente de contact des parents ou entretien en cours)

169 rencontres ont été réalisées sur 198 programmées.

46 enfants ont été concernés par la mise en œuvre d'au moins une visite à l'ER entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2020. En adéquation avec les chiffres nationaux, une grande majorité des enfants résident chez leur mère après la séparation du couple parental. Sur la totalité des enfants reçus, seulement 11% résident chez leur père contre 80% chez leur mère.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, 36 mesures ont été clôturées, dans plusieurs cadres :

- Décision judiciaire qui mettait fin à notre intervention ou qui la limitait dans le temps

- Mesures interrompues (au moins une visite a été programmée) :

* 1 à l'initiative de l'Espace rencontre

* 2 à l'initiative du Juge

- Mesures clôturées et classées sans suite :

* Absences de contact ou refus mesure avec Parent Hébergeant (PH)

* Absences de contact ou refus mesure avec Parent Visiteur (PV)

* Absences de contact ou refus PH + PV

* Autres raisons (« meilleur accord » en autonomie, déménagement d'un des parents, incarcération d'un des parents)

Le service s'attache à délivrer une prestation de qualité dans le cadre des moyens actuels.

Notons qu'une grande majorité des mesures judiciaires concernent des familles où le conflit parental impacte le lien à l'enfant, sans compter les situations dans lesquelles il y a eu condamnation pour des faits de violences conjugales.

La place du dispositif trouve donc toute sa raison d'être puisqu'il permet la reprise de lien dans les situations où cela ne paraît pas envisageable autrement.

C) Les enquêtes sociales

L'enquête sociale est un instrument essentiel pour le juge aux affaires familiales afin d'explorer l'environnement de l'enfant et ses impacts sur sa vie.

L'ensemble des enquêtes sociales confiées à l'ARS95 émanent des juges aux affaires familiales de Pontoise. Quand les parents n'arrivent pas à se mettre d'accord et quant au cœur du conflit, l'intérêt de l'enfant est menacé, les enquêteurs interviennent. Droit de visite et d'hébergement, droit de garde, résidence alternée, montant de la contribution à l'éducation et à l'entretien, le juge aux affaires familiales a besoin dans nombre de dossiers de divorce et de séparation d'un éclairage sur ces questions, pour avoir une photographie de la situation familiale et prendre une décision dans l'intérêt de l'enfant.

L'enquête sociale est réalisée selon un référentiel d'actes prévus par la loi.

Avant de commencer tout entretien, nous présentons la mesure, et nous expliquons son déroulement. L'enquêteur social doit réaliser deux entretiens minimums avec chaque parent. Des entretiens dont «au moins un aura lieu au domicile de l'un et de l'autre, afin de prendre en compte précisément le cadre familial ». La présentation du logement, les conditions d'accueil des enfants... autant d'éléments que l'enquêteur devra vérifier. Il devra aussi décrire la prise en charge de l'enfant et la disponibilité des parents.

L'enquêteur va prendre le temps d'écouter les parents, entendre leur parcours, leurs attentes, leurs souhaits, leurs ressentis.

L'enquêteur social écoute les enfants aussi. Une rencontre est organisée en présence de chaque parent, puis en fonction de leur âge, avec l'enfant seul. L'enquêteur s'intéresse à leur environnement au sens large (médecin, école, famille...), à leur cadre de vie, s'ils ont des jouets, si les conditions d'accueil sont respectées, leur comportement. L'enquêteur est aussi amené à échanger avec d'autres professionnels (des assistantes sociales, des médecins, des enseignants...).

Le but n'est pas de juger, mais d'analyser la situation. Le professionnel s'intéresse au quotidien des intéressés, sans être intrusif. Les parents sont écoutés, dans un temps consacré, un temps qui est souvent trop court avec le juge, en moyenne une douzaine de minutes.

Là, c'est minimum deux heures par entretien. C'est un processus engagé sur quatre mois dans lequel un dialogue, un échange s'installe... sachant qu'au cours de l'enquête les personnes peuvent revenir vers l'enquêteur, et repréciser des éléments. L'enquêteur confrontera les dires de chacun afin de coller, au plus près de la réalité.

Ces informations sont ensuite transmises au juge, qui prendra sa décision lors de l'audience fixée au préalable.

En 2020, 24 enquêtes sociales nous ont été confiées dont 9 à visée psychologique.